

# REVVeries

Tirage papier : 2000 exemplaires

+ diffusion par courrier électronique & site Internet

N° 44 – Avril 2019

Roulons En Ville à Vélo



Roulons En Ville à Vélo

Maison du Vélo

1 rue Michel Servet

26000 VALENCE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION

www.revv-valence.org - 09 80 91 94 97

Permanences & horaires : voir page 15



REVV est membre de la FUB, Fédération des Usagers de la Bicyclette, et participe à son fonctionnement

## LE MOT DU PRESIDENT

La crise que connaît actuellement notre pays est à la croisée des problématiques du coût de la mobilité, de son impact sur l'environnement, et de la démocratie.

Ce sont justement des sujets qui sont à l'origine de la création de notre association REVV, qui fêtera ses 30 ans cette année. En effet, si nos choix de modes de déplacement sont déterminants sur notre pouvoir d'achat et sur la pollution, ils sont souvent conditionnés par des choix de société. On sait combien il est difficile de changer ses comportements quand on se sent isolé et qu'il faut aller à l'encontre du mouvement général, et que rien n'est fait pour nous y aider. Pour influencer sur les choix de société, aller voter une fois tous les 5 ou 6 ans ne suffit pas.

Pour que les élus puissent répondre aux besoins de leurs administrés, il faut qu'ils puissent les connaître. Or le rôle des associations telles que REVV est justement de faire remonter de manière structurée, cohérente et transparente les attentes de la population.

C'est pour cela qu'il est important d'adhérer - ou réadhérer - à REVV et de venir nombreux à notre Assemblée Générale le mardi 9 avril prochain !

Nous fêterons à cette occasion les 30 ans de la création de REVV.

Nicolas

## Prochaine Assemblée Générale Mardi 9 avril 2019 - 20h00

**Nous fêterons les 30 ans de REVV !**

Ce sera l'occasion de retracer le chemin parcouru depuis la création de REVV, de se rappeler l'état d'esprit de l'époque par rapport à la place de la voiture, et de se rendre compte des progrès accomplis sur la durée, surtout dans la tête des gens.

L'Assemblée Générale sera suivie d'une collation, moment convivial pour échanger de façon informelle. Rendez-vous à la Maison du Vélo !

**Venez nombreux !**

## Dans ce numéro :

**Collège Sainte Anne** : les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Sainte Anne partiront à nouveau cette année vivre un périple à vélo qui leur permettra de rejoindre la mer par la ViaRhôna à vélo...

à lire en page 8

**Conférence REVV à l'UPAVAL** : vous n'avez plus aucune excuse pour ne pas vous remettre au vélo !

à lire en page 10

### Vivre à Valence sans voiture ?

Mais oui, c'est possible, c'est peut-être même la voie de l'avenir !

Anne-Marie l'a fait et témoigne pour vous...

à lire en page 13

**C'était il y a plus de 50 ans** : les commerçants de Valence se mobilisaient... pour faire passer l'autoroute en son centre-ville. Un demi-siècle plus tard, on paye toujours les conséquences de cette erreur !

à lire en page 7

**SOMMAIRE DETAILLE COMPLET EN PAGE 2**



## Faut-il en rire ?

Un certain nombre d'entre-nous ont reçu ce mail publicitaire de la SNCF :

### PREMS AUTO TRAIN : OUVERTURE DES VENTES ÉTÉ

Optez pour un voyage en toute tranquillité avec Auto Train et profitez sans attendre des meilleurs tarifs pour des voyages entre le 6 juillet et le 9 septembre 2019.



[...]

Faites un geste pour la planète en choisissant le moyen de transport le moins polluant.

**Et si la SNCF mettait autant d'ardeur à proposer une offre de transport des vélos généralisée, des possibilités de stationnement vélo sécurisés dans les gares, des quais accessibles avec son vélo, etc. ?**

**Ne serait-ce pas là un vrai signe d'engagement pour l'environnement ?**

## Remerciements

Ont contribué à ce numéro :  
Nicolas, Claire, Anne-Marie, Erika, Monique Lucien, Bernard B., Bernard D, Paul, Jean-Luc, Martin, et bien d'autres...

Mise en page : Jean-Michel

**Ce journal est entièrement conçu, rédigé et réalisé par des bénévoles :**  
N'hésitez pas à vous joindre à nous !

*Les articles signés représentent le point de vue de leur auteur et pas nécessairement celui de REVV, mais REVV considère que leur publication apporte une contribution positive au débat.*

Contact : Redaction.REVVeries@gmail.com

## Mentions légales

Abonnements : l'abonnement au présent bulletin REVVeries est inclus dans l'adhésion annuelle à l'association REVV.

### Adhésions : voir page 16

REVV - Roulons En Ville à Vélo - Association loi 1901  
1 rue Michel SERVET - 26000 VALENCE - Téléphone : 09 80 91 94 97  
[www.revv-valence.org](http://www.revv-valence.org)

### AU SOMMAIRE :

<b>LE MOT DU PRESIDENT</b> .....	1
Faut-il en rire ? .....	2
Remerciements.....	2
Mentions légales.....	2
<b>ACTUALITES</b> .....	3
Passages-piétons .....	3
Valence-Romans : La SNCF fait bande à part ! .....	3
<b>LES NOUVELLES DES COMMUNES</b> .....	4
Bourg-lès-Valence .....	4
Beaumont-lès-Valence .....	4
Guilhaerand-Granges .....	5
Aménagements Rovaltain.....	6
3 nouveaux itinéraires cyclables VRD .....	6
Valence, avenue Pierre Seynard : ce n'est pas Amsterdam ! .....	6
Valence, l'autoroute et le Rhône.....	7
Aménagements cyclables de Valence .....	7
<b>VIE ASSOCIATIVE</b> .....	8
Intervention REVV rue Montplaisir.....	8
Collège Sainte Anne.....	8
Aller à l'école à vélo .....	9
Gestion des déchets .....	9
REVV adhère à FNAUT .....	9
Osez le Vélo : intervention à l'UPAVAL ! .....	10
<b>LA PRATIQUE DU VELO</b> .....	11
Stationnement vélo .....	11
Repar'ton vélo.....	11
Comment utiliser un "U" .....	12
Valence, une ville où il ferait bon pédaler ? .....	12
Je fais mes courses au drive... à vélo .....	13
Valence, une ville qui ne connaît pas sa chance .....	13
<b>LE SAVIEZ-VOUS ?</b> .....	14
La puissance des VAE.....	14
Cherche continuités désespérément .....	14
Du Code de la rue à la Loi d'orientation des Mobilités.....	14
<b>LOISIRS &amp; VOYAGES</b> .....	15
Vélo-cargo... en Hollande.....	15
Les balades de REVV (les mercredi et samedi) .....	15
<b>INFOS PRATIQUES REVV</b> .....	16
Les services REVV .....	16
Adhésion à REVV .....	16

# ACTUALITES

## Passages-piétons

### Sécuriser les passages-piétons :

Avec 500 tués tous les ans en France - à comparer aux 3400 morts dans les accidents de la route - les piétons paient un lourd tribut au trafic automobile, et parmi eux les personnes de plus de 65 ans sont surreprésentées, du fait de leur plus grande vulnérabilité.

Les maires ont désormais la possibilité d'aménager une « zone tampon de sécurité » de 2 à 5 mètres devant chaque passage piéton. Cette mesure a fait l'objet d'expérimentations concluantes et l'analyse de nombreux cas d'accident a montré que cette disposition aurait sauvé beaucoup de vies. En effet si la ligne d'arrêt est trop proche du passage des piétons, ceux-ci sont masqués par les voitures arrêtées lorsqu'ils traversent, et peuvent se faire renverser par des véhicules qui circulent sur la file de gauche, en cas de double voie ou de dépassement.

Cet aménagement a un coût modique (les aménageurs ne se privent pas de nous rappeler le coût de la peinture lorsqu'il s'agit de tracer des bandes cyclables !), voire nul lorsqu'il s'agit de rénovation de voirie. Il ne demande pas non plus un gros effort aux automobilistes, il s'agit juste d'anticiper un peu avant chaque passage piéton pour s'arrêter avant la ligne en pointillés.

Il complète la règle qui stipule que le **stationnement automobile doit être interdit juste avant les passages piétons**, pour ne pas cacher les piétons qui s'engagent.

Espérons que les maires, soucieux de la sécurité de leurs administrés, auront la bonne idée de faire appliquer cette mesure par leurs services technique.

**PROTÉGER LES USAGERS DE LA ROUTE LES PLUS VULNÉRABLES**

Aménagement d'une « zone tampon de sécurité » devant chaque passage piétons

- Positionnée entre 2 et 5 mètres en amont des passages piétons
- Identifiable par un marquage au sol identique à celui déjà matérialisé en amont de certains feux de signalisation
- Les conducteurs ne sont pas tenus de stopper devant cette ligne si aucun piéton n'est engagé ou manifeste l'intention de le faire

## Valence-Romans : La SNCF fait bande à part !

A la lecture de la fiche horaire des TER sur le trajet Valence-Romans on peut légitimement se poser la question de la volonté de la SNCF de jouer le jeu de l'intermodalité !

En effet on y voit par exemple que les bus Citéa faisant la totalité du trajet Valence-Romans sont affichés sur deux colonnes, avec un ordre inversé : la première partie du trajet est placée après la seconde partie ! C'est un moyen très astucieux pour perdre le lecteur afin qu'il ne puisse pas s'apercevoir qu'il s'agit d'un trajet continu.

Autre exemple, sur la fiche horaire il est indiqué que les autocars Citéa sont accessibles pour des parcours entre les gares de Valence-Ville et Valence-TGV ou entre Romans et Valence-TGV sur présentation d'un titre de transport en correspondance avec un TGV. Donc il ne s'agit pas d'un trajet Valence-Romans. Que fait ceci dans la fiche horaire Valence Romans ?

C'est à se demander si la volonté de la SNCF n'est pas de cacher aux usagers la possibilité de prendre le bus Citéa pour faire ce trajet, au coût unitaire de 0.80 euros, contre plus de 2.5 euros pour le train SNCF. Certes, ces bus mettent 42 minutes pour faire le trajet contre 17 minutes en TER, mais, vu que ces derniers sont espacés de 30 minutes aux heures d'affluence, le bus peut être intéressant pour compléter l'offre entre les trains.

D'ailleurs les bus Citéa n'apparaissent pas du tout sur les sites et applis SNCF. A la place on nous dit "prenez une voiture" !

Il n'y a manifestement aucune coordination entre les TER SNCF et Valence Romans Déplacement (VRD), autorité organisatrice des mobilités sur l'agglomération, en charge de Citéa. Il est de notoriété publique qu'il est très difficile pour les collectivités locales de travailler avec la SNCF. Il s'agit pourtant bien, jusqu'à nouvel ordre d'un service public, faisant l'objet d'un monopole d'état !

Et pourtant la ligne de train Valence-Romans constitue un maillon précieux entre les deux villes qui pourrait compléter harmonieusement le réseau Citéa, et faire gagner du temps aux usagers. A condition bien sûr qu'il y ait une entente entre la SNCF et VRD, sur les horaires, la tarification, les abonnements et enfin la communication.

Aujourd'hui le marché du travail oblige de plus en plus à la mobilité. Pour que cela ne se fasse pas au détriment du pouvoir d'achat, de la sécurité routière et de la pollution, il faut proposer des alternatives efficaces à la voiture. Le train en est une, à condition de jouer à fond l'intermodalité avec les réseaux de bus et le vélo, en proposant des stationnements sécurisés aux abords des gares.

A l'heure où l'on parle de remettre la priorité sur la mobilité du quotidien pour la SNCF, l'axe Valence Romans est un excellent candidat. Nul besoin de lourds investissements : les lignes et les matériels roulants existent, il suffit de les utiliser à plein !

		VALENCE-VILLE ⇄ VALENCE-TGV																
		N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous																
*sauf jours fériés		Lun à Sam*	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Sam*	Sam*	Tous les jours	Lun à Ven*	Dim et Fêtes	Sam*	Sam*	Lun à Sam				
TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER
VALENCE-VILLE	05.24	05.57	06.10	06.15	06.28	06.34	06.45	06.56	07.03	07.01	07.05	07.15	07.20	07.25	07.40	07.45	07.49	07.50
Valence-TGV-Riz- Alpines-Sud	05.34	06.13	06.28	06.24	06.28	06.34	06.56	07.03	07.03	07.20	07.24	07.25	07.40	07.45	07.49	07.49	07.49	07.50
ROMANS-BOURG-DE-PÉAGE	05.41	06.13	06.28	06.31	06.47	06.52	07.03	07.03	07.23	07.20	07.24	07.33	08.02					
*sauf jours fériés		Sam*	Sam*	Sam*	Dim et Fêtes	Lun à Sam*	Tous les jours	Lun à Ven*	Sam*	Dim	Dim	Lun à Ven*	Lun à Ven*	Sam*	Sam*	Lun à Ven*	Lun à Sam*	Tous les jours



## LES NOUVELLES DES COMMUNES

### Bourg-lès-Valence

#### Bientôt des Doubles Sens Cyclables (DSC) à Bourg-lès-Valence ?

La généralisation des DSC dans de nombreuses villes favorise les déplacements à vélo car ils permettent de raccourcir les temps de trajets et souvent d'éviter des axes très fréquentés. Ce sont des aménagements qui ne nécessitent pas de lourds investissements. Ils rendent les déplacements à vélo plus sûrs car les automobilistes et les cyclistes arrivant de front ne peuvent pas se voir, ce qui est le facteur déterminant pour la sécurité. En outre ils ont pour effet d'apaiser la circulation, ce qui est bénéfique pour tout le monde.

Certes les habitants ne comprennent pas toujours le bien-fondé de ces doubles sens, qui peuvent paraître au premier abord contre-intuitif en termes de sécurité. Or partout où les DSC ont été instaurés, ils ont fait leurs preuves, les accidents y étant très rares. C'est d'ailleurs pour cela que le législateur les a inclus dans la loi, en imposant leur généralisation dans les zones 30 en 2008, et bientôt dans toutes les rues. On constate qu'après un temps d'adaptation les DSC sont toujours bien acceptés par les riverains.

Bien que la loi généralisant les DSC dans les sens uniques situés en zone 30 ou dans les rues limitées à 30 km/h ait plus de 10 ans - avec désormais une jurisprudence bien établie notamment grâce à la vigilance des associations - il existe encore des communes qui ne la respectent pas. La loi prévoit la possibilité de dérogations, mais celles-ci doivent faire l'objet d'arrêtés municipaux, être motivées et rester exceptionnelles.



REVV a engagé une démarche auprès de la ville de Bourg-lès-Valence pour l'aider à rattraper son retard dans le domaine des DSC, aujourd'hui pratiquement inexistant.

Afin d'aider les services techniques de la ville, à titre expérimental, REVV a effectué un inventaire des rues à sens uniques, qui met également en évidence l'intérêt de développer des zones 30 dans de nombreux quartiers résidentiels.

**On espère bientôt de nouveaux DSC sur la commune !**

### Beaumont-lès-Valence

#### REVV demande une passerelle sur la Véore (Courrier envoyé par REVV le 3 janvier 2019)

**A :** Monsieur Patrick PRELON, Maire de Beaumont-lès-Valence, Madame Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme

**Copie :** Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence Romans Déplacements

**Objet :** Passage des cyclistes sur la Véore au lieu-dit des Seize

Monsieur le Maire, Madame la Présidente,

*Le vélo est devenu un mode de déplacement alternatif à la voiture pour un nombre croissant d'administrés. C'est un mouvement qu'il faut encourager, à l'heure où les prix des carburants deviennent un point de blocage dans notre société.*

*Pour relier Beaumont-lès-Valence à Malissard et Valence la route départementale D538a ne présente pas le meilleur profil à cause de l'importance et de la vitesse élevée du trafic, et peu d'attrait. Une cycliste faisant le trajet quotidiennement pour aller travailler s'est d'ailleurs fait renverser ce printemps (19 juin 2018) par un automobiliste qui a fait un écart. L'ancien itinéraire S5 de la Drôme à vélo offre un parcours plus sécurisant et plus agréable. Mais cet itinéraire utilise un passage à gué pour traverser la Véore au lieu-dit des « Seize », qui n'est pas praticable une grande partie de l'année. L'installation d'une passerelle à vélo, permettrait de franchir le ruisseau en toute saison. Ce serait un investissement d'un coût modique au regard des possibilités qu'il offrirait aux cyclistes quotidiens ou de loisir, de plus en plus nombreux.*

*Le nouveau collège, qui a été inauguré en 2017, accueille des enfants venant de Malissard, qui pourraient bénéficier de cet aménagement. Pratiquer le vélo à cet âge est un excellent moyen de prendre de bonnes habitudes pour la suite. Mais pour cela il faut des itinéraires attrayants et sécurisés.*

*Nous sommes, bien entendu, disposés à étudier avec vous toutes les solutions techniques pour résoudre cette discontinuité préjudiciable aux déplacements des cyclistes du secteur.*

*Dans cette attente nous vous prions, Monsieur le Maire et Madame la Présidente, d'accepter nos sincères salutations.*

Nous avons reçu une réponse du conseil départemental nous demandant d'adresser notre demande à Valence Romans Déplacement, l'itinéraire S5 de la Drôme à vélo ne passant plus à cet endroit.



## Guilherand-Granges

La circulation à Guilherand-Granges et plus généralement dans la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) est en pleine mutation. L'ancien Chemin des Mulets fait progressivement place à la déviation Guilherand-Granges / Saint-Péray et la rénovation de l'Avenue de la République se poursuit. Dans les deux cas, il convient de noter qu'un effort significatif a été fait pour favoriser les modes de déplacement doux.

En ce qui concerne la déviation il faut relever l'existence à la fois de bandes cyclables et d'une large piste piétons-cycles en site propre, ce qui laisse aux cyclistes le choix entre progresser rapidement sur les bandes cyclables ou plus sereinement avec les quelques piétons qui parcourent cette zone peu commerçante pour l'instant. Dans ce cas à chaque rond-point, ils devraient théoriquement descendre de vélo pour traverser sur les passages piétons, ce que personne ne fait et qui devrait pouvoir être corrigé en y ajoutant des logos vélo.



Avenue de la République, la première tranche essentiellement au droit du supermarché Auchan est quasi terminée à l'exception de la signalisation. Avant l'été nous avons été conviés à une visite de chantier qui nous a permis de faire quelques remarques et propositions et surtout de mettre en évidence le maintien d'un point noir significatif au niveau de Mac Do ou la bande cyclable venant de Saint-Péray se termine... dans le trottoir. Un complément de chantier est normalement à l'étude : restons vigilants.

**Vous trouverez ci-après les remarques et propositions que nous avons transmises suite à cette visite :**

1. Nous attendons avec impatience la suite qui sera donnée à notre discussion sur le point noir qui subsiste en venant de Saint-Péray.
2. Nous avons compris que votre philosophie était de réinjecter les cyclistes dans le trafic à l'entrée des ronds-points et que ceux qui resteront sur les bandes en béton désactivé devront respecter les règles de la circulation en zone piétonne. Cela devrait donc probablement faire l'objet d'un arrêté autorisant les cyclistes à y circuler, en particulier sur les passages piétons, car ceux-ci ne sont pas doublés par des passages vélo.

3. Pour nous cela doit s'accompagner d'un marquage explicite :

- Pour la réinsertion dans le trafic : marquage au sol comme celui qui existe déjà à l'entrée du rond-point par la zone 30 de la rue Jean Moulin et qui signifie au cycliste qu'il doit prendre sa place sur la file de droite du rond-point.

- Pour la circulation sur les bandes en béton : par la mise en place de panneaux appropriés.

4. Par ailleurs, afin de limiter les risques, il faudrait que la zone 30 soit étendue pour inclure le rond-point. Il en va de même pour le rond-point suivant en allant vers Valence. Ceci plaide donc pour la mise en place d'une zone 30 à l'aplomb de la zone d'Auchan et incluant ces deux ronds-points.

Nous attendons une prochaine rencontre pour travailler avec les services techniques de la CCRC sur ces sujets.

**Un autre point a retenu toute notre attention : la sortie du Pont des Lômes.**

Le passage sous la voie ferrée, dont nous parlions dans notre numéro d'avril 2018, n'est pas encore réellement opérationnel, car des travaux d'aménagement sont en cours dans cette zone (parking relais, piste cyclable entre le passage sous-terrain et le giratoire du pont des Lômes,...) mais aussi et surtout parce qu'à ce jour la traversée de la RD 96 venant du pont des Lômes est un vrai calvaire pour piétons et cyclistes et s'y lancer aux heures de pointe peut s'apparenter à une tentative de suicide.

Après deux courriers au Conseil Départemental de l'Ardèche (CD07) nous avons pu obtenir une réunion tripartite - **CD07 / CCRC / REVV** - qui a mis en évidence une réelle volonté de développer la cyclabilité du département. Concernant ce problème en particulier, des améliorations seront effectuées avec une traversée du rond-point par le côté "Saint-Péray", et une étude sera lancée pour analyser la faisabilité à coût raisonnable d'un passage souterrain pour piétons et vélos sous la RD96.



Sur la photo une vue hollando-idéaliste de ce que pourrait être le traitement cyclable d'un tel giratoire : il faut bien rêver de temps en temps (nota : ce rond-point suspendu pour cyclistes existe bien réellement... mais c'est à Eindhoven !).

A noter que nous allons prochainement ouvrir sur le site de REVV une rubrique où seront publiés les nombreux courriers que nous faisons aux autorités responsables des mobilités, ainsi que les (éventuelles) réponses obtenues.

## Aménagements Rovaltain

**Le Club Rovaltain, qui est une association regroupant une cinquantaine d'entreprises sur le site de Rovaltain près de la gare de Valence TGV, demande des aménagements cyclables !**

Le but de cette structure est de faciliter la vie des salariés en leur proposant des solutions, notamment en matière de déplacements pour leurs trajets quotidiens.

Le club a récemment envoyé un courrier à toutes les communes voisines de son territoire pour demander un aménagement cyclable sécurisé et continu sur l'itinéraire Valence/Rovaltain/Romans-sur-Isère

Le but recherché, outre de tenir les objectifs de la certification environnementale ISO 14001 en réduisant l'impact environnemental du site, est d'améliorer la qualité de vie et la santé des collaborateurs en leur permettant de se rendre au travail à vélo en sécurité.

### Communes concernées :

- Valence
- Bourg-lès-Valence
- Saint Marcel-lès-Valence
- Alixan
- Châteauneuf-sur-Isère
- Romans-sur-Isère
- Bourg de péage

### Entreprises ayant signé le courrier :

- Advance Beauty
- Avenir Fret
- Cari électronique
- Enercon
- Faraglo
- Kaperli
- Kapt
- Markem-Imaje

REVV ne peut que saluer cette initiative, et souhaite que les différentes strates administratives s'entendent pour apporter une réponse satisfaisante au manque flagrant d'aménagement cyclable dans le secteur.

Rappelons qu'aujourd'hui le vélo ne représente que 2% des trajets travail-domicile, résultat dont on ne saurait se satisfaire en période de réchauffement climatique.

## 3 nouveaux itinéraires cyclables VRD

### Lancement de 3 itinéraires cyclable sur le territoire de Valence Romans Déplacements

Jeudi 14 février VRD annonçait, lors d'une conférence de presse où REVV était présente, le lancement de 3 itinéraires cyclables qui seront dans un premier temps jalonnés puis progressivement sécurisés, totalisant 70 kilomètres :

**Peyrins-Romans-Valence :** 27 km

**Chabeuil-Valence-Cornas :** 22 km

**BLV-Valence-Etoile :** 19 km

La résolution des points noirs sur ces 3 itinéraires reste à la charge des communes et du département. Au rythme actuel des investissements, la sécurisation de ces aménagements cyclables prendra des années... mais un cap est donné !

Ces 3 itinéraires font partie du plan cyclable de VRD, consistant à développer un réseau cyclable continu, et sécurisé, à proposer une offre de stationnement adaptée et à sensibiliser et promouvoir l'usage du vélo, avec l'objectif de tripler la part du vélo d'ici 2025.

Cet objectif est très ambitieux. Il est très certainement tenable, à condition d'augmenter considérablement les investissements. Il serait utile aussi que la maîtrise d'œuvre des aménagements cyclables revienne à l'agglomération afin d'assurer l'avancement et la cohérence des travaux.

### Valence, avenue Pierre Seynard : ce n'est pas Amsterdam !



Valence

**L'avenue Pierre Seynard, face à la gare, vient d'être refaite, mais selon les standards du passé, c'est à dire a minima, sans aménagement cyclable.**

Et la loi LAURE ? Rassurez-vous, nous dira-t-on, c'est déjà une zone 30 ! Une zone 30 est certes plus favorable aux modes doux, mais elle n'interdit pas de donner plus de place au vélo. **« Supprimer du stationnement, vous n'y pensez pas : et le commerce ! »**

Rappelons comme on le sait en d'autres lieux – tels que la Suisse, ou la Hollande, etc. - que le vélo est favorable au petit commerce de centre-ville.

A l'inverse, le développement de l'automobile favorise les grands centres commerciaux en périphérie et assèche les rues du centre-ville autrefois très dynamiques, comme la rue Faventines et beaucoup d'autres.

Il ne s'agit pas de s'opposer aux voitures, mais d'en faire un usage plus raisonné.



Amsterdam hier et aujourd'hui

Lucien Alessio

## Valence, l'autoroute et le Rhône

...ou le poids des infrastructures routières

C'est déjà de l'histoire ancienne. L'A7 s'est implantée dans la vallée du Rhône à partir des années 1960. Ses concepteurs avaient bien défini son tracé à l'Est de la ville pour permettre ultérieurement le raccordement à l'autoroute de Grenoble, mais c'était compter sans les commerçants de l'époque qui se sont mobilisés pour réclamer et obtenir le tracé le long du Rhône.

Ils espéraient ainsi que leurs activités commerciales bénéficieraient du trafic venant de Genève et Grenoble, contraint de traverser la ville. Et tant pis pour les nuisances provoquées par ce trafic et la coupure de la ville « définitive » (?) avec le Rhône.

Les travaux ultérieurs n'ont pas permis de remédier à cette faute originale. Même si la construction de la LACRA a pu limiter le trafic en ville, au prix d'un encerclement achevé, cela n'a pas permis pour autant que la ville ne retrouve ses berges du Rhône : Valence reste coupée de son fleuve et ne peut en aménager les berges pour en faire des lieux de vie et d'animations, comme à Lyon par exemple où sur plusieurs kilomètres les berges rive gauche du Rhône sont prises d'assaut, été comme hiver, par les riverains et les touristes de passage.

Pourtant à leur échelle Valence et Bourg-lès-Valence ne manquent pas d'atouts rive gauche du Rhône avec le site de l'Épervière au sud, l'espace Girodet au Nord et la perspective arborée sur Guilhaerand et les contreforts de l'Ardèche...

De fait plusieurs maires se sont mobilisés successivement sur ce sujet sans aboutir. En 1986 notamment **Rodolphe Pesce** avait lancé une consultation internationale d'idées, expliquant : « Retrouver l'espace de l'autoroute, c'est non seulement se débarrasser d'une nuisance, mais également ouvrir la voie à un travail de fond sur la ville et l'agglomération nous permettant spatialement de raisonner à moyen et long terme ».

Plus récemment un nouveau projet a paru l'emporter : « enterrer l'autoroute sous la ville » ! Trop beau, trop cher, trop de nuisances pendant les années de travaux ? Toujours est-il que ce projet n'est plus à l'ordre du jour...

**Des dégâts collatéraux :** Rappelons que nous, cyclistes, réclamons une estacade sur le Rhône pour assurer la continuité de la ViaRhôna le long du Rhône. Il nous a toujours été répondu que le déplacement de l'autoroute va libérer des espaces et qu'il n'y aura nul besoin d'une estacade ! Chiche, mais c'est pour quand ?



## Aménagements cyclables de Valence

Par une douce après-midi de décembre, plus d'une dizaine de REVVeurs étaient au rendez-vous pour découvrir quelques nouveaux aménagements d'itinéraires cyclables sur l'agglomération de Valence.

Tout le monde connaît maintenant la nouvelle **rue Pierre Sépard en zone 30**, elle ne nécessite pas d'aménagement spéciaux et les trottoirs sont bien agréables pour les piétons qui vont à la gare même si le revêtement ne facilite pas le passage des roues des valises, l'implantation de fauteuils est plutôt inattendue.



Les nouveaux candélabres sont-ils le dernier modèle d'appui- vélos expérimentés par la ville ?

Non la ville avait mis en réserve son cadeau pour les cyclistes. Une trentaine d'appuis-vélos sont arrivés pour Noël et ont été installés sur les 2 trottoirs de l'Avenue Pierre Semard.



Il s'agit là du nouveau modèle retenu par l'agglomération Valence Romans, et il donne satisfaction :

On sait que le stationnement des vélos en toute sécurité est souvent un problème, et l'appui-vélo doit permettre d'y fixer facilement un U sur le cadre.

*(voir aussi notre article sur les "U" en page 12)*

## VIE ASSOCIATIVE

### Intervention REVV rue Montplaisir

On constate malheureusement que plus en plus de parents font usage de leur voiture pour amener leurs enfants à l'école : cette accumulation anarchique de véhicules aux abords des écoles n'est pas sans conséquences sur la sécurité des autres usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes.

Nous avons eu connaissance d'un accident grave dont a été victime en septembre un cycliste circulant sur la bande cyclable le long de l'avenue de Chabeuil, au niveau de la rue Montplaisir. Une voiture s'est arrêtée au feu pour déposer un enfant, qui a ouvert la portière sans prendre garde, et le cycliste a été heurté violemment à la gorge. Un de nos adhérents qui a été témoin nous a relaté ce fait. Nous ne savons pas quelles ont été les conséquences pour la victime, mais nous pouvons imaginer les dégâts causés par les angles d'une portière sur un cycliste, même roulant à faible vitesse.

Cet accident est d'autant plus insupportable que trois ans auparavant un accident similaire avait eu lieu au même endroit exactement dans les mêmes circonstances, lors du dépôt d'un élève par un parent au niveau du feu. Le cycliste qui en a été victime a été gravement blessé à la main, a dû subir un arrêt de travail de 3 mois et garde des séquelles de son accident.



Suite à cet événement, REVV a décidé de sensibiliser les parents d'élèves sur les conséquences de leur comportement et sur les règles de prudence à respecter lors de leurs manœuvres aux abords des établissements scolaires ou de l'ouverture des portières. Des bénévoles de REVV se sont donné rendez-vous le jeudi 11 octobre à 7h45 rue Montplaisir devant le lycée et l'Institut Notre Dame pour distribuer des tracts aux parents déposant leurs enfants, les appelant à la prudence et leur rappelant qu'il y a d'autre moyen que la voiture pour se rendre à l'école.

REVV a demandé dans un courrier adressé aux directions des deux établissements, le lycée Montplaisir et l'IND, de sensibiliser les parents d'élève au problème du stationnement des véhicules aux abords. A la demande du lycée, des bénévoles de REVV sont intervenus deux fois auprès de classes de seconde, pour une conférence sur les déplacements à vélo et sur le plan national vélo.

### Collège Sainte Anne

**De Valence aux Saintes-Maries de la Mer par la ViaRhôna avec les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Sainte Anne du 13 au 19 mai 2019 :**

Forts de notre belle expérience de l'an passé, nous reprenons les vélos toujours avec une classe de 5ème du collège Sainte Anne.

Du 13 au 19 mai 2019, la classe de 5ème jaune se mettra en route au départ de Valence.

Elle empruntera la ViaRhôna vers le sud pour rejoindre les Saintes Maries de la Mer après un courageux périple de 200 km sur plusieurs jours, avec des étapes quotidiennes d'environ 50 km.



Cette expédition menée par Pascal Morand, professeur d'EPS permettra aux élèves de découvrir la faune et la flore des bords du Rhône, des villes que nous prendrons le temps de visiter comme Avignon ou Arles mais aussi une centrale hydraulique.

Afin de préparer au mieux ce voyage, les élèves participeront à des ateliers proposés par REVV.

Lors de ces ateliers, ils pourront se perfectionner dans le maniement de leur vélo en apprenant notamment à maîtriser le freinage ou le changement de vitesse, mais ils pourront aussi apprendre les rudiments de la mécanique indispensables à un tel voyage comme par exemple pour savoir se débrouiller en cas de crevaison !

Enfin, cette fabuleuse aventure permettra à chacun de développer le savoir vivre ensemble et d'engranger de merveilleux souvenirs.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous soutiennent et nous apportent leur aide pour la réalisation de ce projet qui nous tient à cœur.

**L'équipe organisatrice du collège Sainte Anne**

## Aller à l'école à vélo

### Aller à l'école à vélo, ou histoire d'une petite fille qui va à l'école à vélo

On pourrait rêver d'un monde plus vertueux où la majorité des enfants et ados se rendant à l'école utiliseraient majoritairement le vélo pour se déplacer. On connaît les bienfaits de ce mode de déplacement : santé, faible impact sur l'environnement, économique et idéal pour se réveiller le matin. Lorsque l'on fait du sport ou de l'exercice physique, le sang s'oxygène et les neurones se réveillent.

Dans la réalité, très peu d'enfants des classes primaires utilisent ce moyen de déplacement et souvent les parents accompagnent leur cher bambin en voiture, ce qui ne va pas sans poser de problèmes (voir autres articles dans ce numéro).

Il y a une partie de la population qui n'est pas dans cette catégorie car ils sont dans la précarité économique et en particulier la précarité des déplacements. A ce titre, on essaye d'améliorer cette précarité en leur apprenant à se déplacer à vélo, c'est notre activité "**vélo-école**".

Pour illustrer cette précarité, dernièrement nous avons été contactés par le centre d'accueil des Restos du Cœur qui nous a demandé de l'aide pour une petite fille hébergée avec sa maman, et qui veut aller à l'école à vélo, sa maman ne pouvant même pas lui acheter une carte de bus à 10 €.

Elle à 11ans, est en classe de CM2. Le centre d'hébergement est à Briffaut et elle va à l'école à Fontbarlette sur un trajet qui emprunte la piste cyclable de la rocade sur une distance de 2 kms environ. Son vélo est beaucoup trop petit pour elle et elle n'a aucun équipement de sécurité de base comme un gilet, un casque, un éclairage et un vélo qui freine.

Pour nous REVV, ne pas réagir serait une forme de non-assistance à personne en danger : je trouve un vélo à sa taille et lui remets au centre d'hébergement



avec casque, gilet, éclairage, antivol et pompe. Il y a des joies, des sourires et des remerciements qui sont de vrais bonheurs et qui donnent beaucoup de couleurs à la vie

Cette petite fille va maintenant à l'école en toute sécurité, et j'ai aussi appris que sa maîtresse l'avait accompagnée pour lui montrer le trajet notamment lors du

passage des feux à 2 sections qui sont une réelle difficulté pour les cyclistes.

J'ai fait un courrier à la directrice pour lui indiquer que la Macif, la Maif ou d'autres organismes donnent des gilets de sécurité pour les enfants se rendant à l'école à vélo.

Dans le plan vélo proposé par le gouvernement, il y a un chapitre dédié aux déplacements vélo dans les écoles : l'Education Nationale est sollicitée. Les CM2 sont particulièrement ciblés, car ce seront les futurs cyclistes de la prochaine décennie.

REVV est un lanceur d'alerte qui par des actions ciblées essaye de montrer le chemin aux différents acteurs de la mobilité à vélo. Commençons maintenant, sinon on va dans le mur.

**Bernard Bedouet**

## Gestion des déchets

### REVV contribue deux fois à la gestion des déchets !

Le local de la Maison du Vélo nous est mis à disposition par la ville à titre gracieux. Cependant ce local induit des charges non négligeables qui sont payées par REVV grâce aux recettes générées par les cotisations des adhérents et les ventes de vélos d'occasion remis en état.

### Parmi ces charges on trouve la taxe sur les ordures ménagères, qui s'élève à 490 euros.

Or en termes de déchets, REVV a un bilan positif puisque, grâce à ses bénévoles, des vélos voués à la décharge sont remis en circulation.

Par ailleurs les déchets de la Maison du Vélo, issus des vélos, sont triés et se composent surtout de métaux valorisables. La quasi-totalité des déchets est donc ramenée à la déchetterie lors des voyages pour aller chercher les vélos à récupérer, sans faire appel au ramassage des ordures ménagères.

Et pour faire tout cela, on nous demande de payer 490 €...

## REVV adhère à FNAUT

REVV ne s'occupe pas que des vélos en ville ! Comme nos statuts le stipulent, REVV a parmi ses objectifs la réduction de la circulation automobile en ville : on s'intéresse donc aussi à tous les autres modes de déplacement alternatifs et moins nuisibles : la marche à pied, les transports en commun, le train, etc., **et la solution est souvent dans l'intermodalité (ex : train + vélo).**

REVV a donc décidé d'adhérer à la section régionale de la FNAUT (fédération nationale des usagers des transports), sur la suggestion d'une nouvelle adhérente qui en est justement la présidente.

Cette adhésion permettra une plus grande synergie, notamment en ce qui concerne les revendications en matière d'intermodalité.

## Osez le Vélo : intervention à l'UPAVAL !

L'association REVV est intervenue à l'UPAVAL (Université Populaire de l'Agglomération Valentinoise) dans le cadre d'un « Café citoyen » sur le thème :

**"OSEZ LE VELO" - 13 mars de 20 h à 22 h**

**Idées reçues et conseils pratiques.**

**Intervention R.E.V.V. pour l'U.P.A.V.A.L.**

<https://www.upaval.com>

Après une courte présentation de l'association, REVV a développé toutes les bonnes raisons pour vous déplacer à vélo au quotidien.

Thèmes abordés :

- Avantages du vélo pour soi et pour les autres
- Freins au vélo (idées reçues et solutions pratiques)
- Conseils sur le choix du vélo (classique, électrique)
- Les équipements
- Code de la route et nouveaux aménagements
- Bonnes pratiques
- Cohabitation cyclistes/piétons, etc...
- Echanges avec les participants

**Ci-dessous un aperçu des thèmes qui ont développés :**

Pour ceux qui n'ont pas franchi le pas, il est toujours un peu difficile de s'y mettre ou remettre<sup>(1)</sup>, mais pédaler n'est pas aussi physique que l'on pourrait croire, tout se passe dans la tête...

Circuler en ville à pied ou à vélo est aujourd'hui un peu plus facile. Le comportement des automobilistes s'est amélioré : la plupart ralentissent et vous cèdent le passage, les chauffards deviennent minoritaires. En dehors des cités, notre région vous propose de nombreuses Voies Vertes (ViaRhôna, Voie bleue, Dolce Via, ...) pour rouler en famille en toute sécurité. Les bandes cyclables et autres aménagements progressent... doucement ! Une centaine de km dans Valence ! Vous n'y croyez pas ? Recontez !

Bon, toute plaisanterie mise à part, n'allez surtout pas dire aux REVVeurs(ses) qui se mobilisent pour faire le siège des mairies de l'agglomération valentinoise que la question est réglée. Ils sont trop conscients des anomalies : les défauts de continuité, les « points noirs », etc. Mais de-ci de-là notre cause progresse, même si nous sommes encore loin des standards cyclables constatés dans la plupart des villes de l'Europe du Nord, et ce n'est pas le moment de se démobiliser !

Pour revenir à ceux qui hésitent à se lancer, le choix du vélo est souvent le résultat d'un coup de cœur mais pour autant c'est d'abord un choix rationnel et peut-être n'est-il pas inutile d'en rappeler les principaux arguments, factuels et objectifs :

- La pratique du vélo au quotidien constitue un exercice physique régulier bénéfique pour la santé. Sur un vélo le cycliste est assis, le pédalage se fait sans chocs et donc sans les petits traumatismes (chevilles, dos, genoux) tels que ceux générés par le jogging par exemple. Selon une étude danoise, trente minutes de pédalage par jour seraient suffisantes pour réduire d'un tiers les risques de mortalité. Cette pratique régulière serait bonne contre les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, le diabète de type II, le stress et même la dépression. Certains professionnels de la santé le réclament pour réduire le « trou de la Sécu » !
- L'économie de moyens. Pour les déplacements domicile-travail, 1000 kms par an à vélo représentent une moyenne de 500 € de dépenses évitées ! Et bien évidemment, le vélo préserve les ressources énergétiques, mais ce n'est pas la seule source d'économie. Le vélo est également bénéfique pour le budget

des communes car il économise l'espace public et les infrastructures routières et de stationnement.

- Le vélo c'est également : l'absence de pollution, le silence, l'autonomie et la rapidité de déplacement en ville. Le vélo échappe aux bouchons et permet de gagner directement sa destination. En ville il est souvent plus rapide que la voiture, qu'il faut sortir du garage... et stationner à l'arrivée.
- Sympa, convivial et écolo le vélo. Contrairement à la voiture qui enferme et isole, la bicyclette constitue un espace ouvert qui permet de ressentir l'atmosphère des quartiers traversés, d'échanger quelques mots aux feux rouges ou encore de s'arrêter facilement pour saluer une connaissance.

Un signe qui ne trompe pas : les publicistes utilisent de plus en plus le vélo dans de nombreux encarts et spots publicitaires : après une longue traversée du désert, le vélo devient tendance !

Les freins à l'usage du vélo sont souvent surestimés. Par exemple : comment s'habiller, le regard des autres, l'effort physique à fournir. Mais ces arguments épidermiques disparaissent rapidement avec la pratique. Il est vrai que dans certains cas la distance, le vent, le relief peuvent constituer des obstacles. Nous sommes dans un pays de Mistral et nos cités peuvent présenter des reliefs étagés, comme à Romans par exemple. Pour faire face à ces situations il existe aujourd'hui le VAE ou Vélo à Assistance Électrique qui peut multiplier par 3 ou 4 vos possibilités pour franchir allègrement ces difficultés.

Restent encore deux arguments contre la pratique du vélo, que l'on ne peut pas balayer d'un revers de manche et qu'il convient d'analyser rationnellement : la sécurité et le vol des vélos.

### • La sécurité :

Le danger est une notion relative. Objectivement, en ville le vélo n'est guère plus dangereux qu'une voiture. Les véhicules à risque y sont essentiellement les deux-roues motorisés, cyclomoteurs et motos. Un bon itinéraire peut favoriser la sécurité et le confort, ce qui implique un minimum de réflexion. L'utilisation de bandes ou pistes cyclables notamment améliore la sécurité. De plus nous conseillons avec la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) le port du casque et du gilet fluo dans toutes les situations à risques. Mais contrairement à la voiture et surtout aux poids lourds, le vélo est peu dangereux pour les autres usagers ! Nota Certains parents veulent tellement protéger leurs enfants, qu'ils se muent en Maman ou Papa-taxi, pour le collège, le judo, la danse, etc. ! Mais comment ne pas comprendre qu'un ado qui se déplace régulièrement par ses propres moyens, à pied ou à vélo, fera l'apprentissage de l'autonomie, de la vigilance, en un mot de la « débrouillardise », toutes qualités qu'il ne pourra pas développer dans la voiture de ses parents et qui lui seront utiles dans sa vie future ?

### • Le vol des vélos :

Ce n'est certainement pas une fatalité. Un bon antivol (un « U ») ainsi que le marquage Bicycode apportent de bonnes solutions. Cf. le REVVeries de décembre 2017 qui propose une sélection d'antivols de qualité.

Tous ces problèmes seront derrière nous le jour où les parents des collégiens ne leur interdiront plus le vélo et lorsque les personnes âgées n'auront plus peur d'enfourcher leur bicyclette pour leurs déplacements de proximité. Cela vous semble utopique ? C'est pourtant une réalité que l'on peut observer aujourd'hui dans nombre de pays d'Europe du Nord, là où même la neige n'arrête pas les cyclistes...

Alors Osez le vélo, et contribuez avec les autres cyclistes à faire de votre cité une ville d'avenir à la circulation apaisée !

**Lucien Alessio**

<sup>(1)</sup> REVV organise des cours d'apprentissage du vélo pour les adultes. Renseignez-vous à la Maison du Vélo.

## LA PRATIQUE DU VELO

### Stationnement vélo

#### Stationnement sécurisé des vélos en gare de Valence ville

L'usage combiné du train et du vélo (on parle d'intermodalité) permet des déplacements quotidiens rapides et économiques, sur une grande partie du territoire. Cette solution est adoptée par de plus en plus d'usagers, amenés à travailler à plus de 10 km de leur domicile. Nous le constatons lors de nos opérations « Clap aux vélos », organisées sur le parvis de la gare de Valence ville, consistant à encourager les cyclistes qui s'y rendent, ou qui en viennent, le matin, en leur offrant le café et une viennoiserie, avec nos applaudissements.

Si beaucoup aujourd'hui emportent leurs vélos dans le train, il est prévisible que cette solution trouvera vite ses limites du fait de la place limitée dans les rames aux heures d'affluence. Les arceaux disposés aux abords des gares sont une solution en journée, mais pas la nuit (pour ceux qui prennent le vélo entre la gare et leur lieu de travail), et ne protègent pas les vélos contre les intempéries. C'est pourquoi les associations de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) demandent des stationnements sécurisés aux abords des gares. C'est d'ailleurs un des volets du plan vélo annoncé par le premier ministre en septembre dernier.

Grâce à l'intervention de REVV en 2012 la gare de Valence-Ville dispose depuis 2014 d'un local sécurisé pour les vélos. Mais la configuration de ce local et sa surface ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante à la demande. La porte d'entrée est difficile à manœuvrer avec un vélo à la main, et les formalités d'abonnement auprès de la SNCF sont compliquées.



Il existe un espace de stationnement intéressant sous le parvis de la gare dans le parking sous-terrain Q-Park, très utilisé par les cyclistes. Il présente l'avantage d'être abrité et visible depuis le local de surveillance vidéo des gardiens. Cependant cet espace est équipé d'un dispositif d'attache de type « pince roue » qui ne permet pas d'attacher le cadre à un point fixe et qui peut voiler les roues des vélos. REVV demande à ce que cet espace de stationnement de vélos soit équipé d'arceaux. Ce parking étant rarement plein à 100 %, il devrait être possible de consacrer une surface plus grande au stationnement des vélos, sans nuire à sa rentabilité. Encore faut-il que le gestionnaire y soit incité ! On rappelle que les parkings souterrains de Valence font l'objet d'une délégation de service public, avec un contrat détaillant leurs obligations, censées répondre aux attentes des usagers. Charge à la ville d'adapter les clauses du marché pour s'y adapter. A l'heure où tout le monde parle de mobilité alternative, sacrifier quelques places de voiture, rarement utilisées, pour des places à vélo, cela ne serait pas aller à contre-courant de cette aspiration !

### Repar'ton vélo

**Bientôt des bornes de réparation vélo en libre-service !**

**La Jeune Chambre Économique de Valence – association loi 1901 composées de jeunes citoyens et citoyennes actifs de 18 à 40 ans – a pour projet d'installer à Valence plusieurs bornes de réparation de vélo en libre-service « repar'ton vélo »**



Ces bornes, installées sur la voie publique, seront constituées d'une station de gonflage et d'un support pour vélo où seront suspendus différents outils.

Accessibles toute l'année, l'objectif de ces bornes est de permettre aux cyclistes d'effectuer plus aisément l'entretien et les petites réparations nécessaires au quotidien : réglage des freins et des dérailleurs, de la hauteur de la selle, gonflage des pneus, etc.

Ces équipements, installés en partenariat avec Valence Romans Déplacement, permettent également d'encourager l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement alternatif à la voiture.

L'inauguration est prévue le **lundi 3 juin 2019**, à l'occasion de la **journée mondiale pour le vélo**.

Plus d'informations :

[www.icevalence.fr](http://www.icevalence.fr)

**JCI**  Jeune Chambre Économique de Valence et sa région  
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

## Comment utiliser un "U"

**Comment utiliser un antivol "U" lorsqu'il n'y a pas d'arceaux : on vous montre qu'il est possible de sécuriser son vélo même aux endroits où il n'y a pas d'arceaux**

Depuis longtemps, au fil des différents numéros de REVVeries, nous vous expliquons, résultats de tests à l'appui, que les « U » présentent la meilleure garantie contre l'effraction. Encore faut-il trouver où attacher son U. Depuis plusieurs années les communes de notre zone, seules ou avec l'aide de VRD (Valence Romans Déplacements), installent régulièrement des arceaux vélo où attacher vélo et éventuellement la roue avant avec un U de bonne taille.

La seule précaution à prendre est, lorsqu'il y a déjà un vélo d'un côté de l'arceau, de ne pas l'attacher avec votre U (son propriétaire voudra peut-être repartir avant vous !).

Malheureusement les arceaux ne sont pas toujours en nombre suffisant et dans certains endroits ils sont même totalement absents, en particulier dans les zones commerciales privées où fleurissent les supports vélo de type « pince-roue ». Les quelques exemples suivants ont pour objet de vous montrer qu'il est souvent possible de contourner l'obstacle, pourvu que votre U soit suffisamment grand (une taille de 20 à 25cm facilite l'opération).

### 1<sup>ère</sup> méthode : au-dessus !

Passer la roue avant au-dessus de la barre horizontale, vélo à côté du support « pince roue ».



### 2<sup>ème</sup> méthode : à côté !

Se positionner à côté et attacher le cadre ou le triangle arrière.



### 3<sup>ème</sup> méthode : aller ailleurs !

Bien sûr, il ne faut pas oublier le principe de base : toujours attacher le vélo par son cadre et à un point fixe, et si possible pas au niveau du sol mais un peu plus haut.

Un poteau et l'affaire est dans le sac...ou dans les sacoches : manip à risques ?



## Valence, une ville où il ferait bon pédaler ?

Lors des réunions publiques de quartier organisées par la ville de Valence, Nicolas DARAGON maire de Valence a mis en avant que Waze (application communautaire de trafic et de navigation automobiles) a attribué à Valence la première place des villes... où il fait bon conduire !

Outre le fait que ce classement est contestable - entre autres parce qu'il ne prend en compte que les participants au réseau Waze, ce qui ne présume aucunement de la représentativité de l'échantillonnage - on se demande si c'est là une bonne ou une mauvaise nouvelle :

On aimerait plutôt que Valence soit, au contraire, la 1<sup>ère</sup> ville où l'on n'ait ni besoin ni envie de conduire une automobile, et qu'elle soit la 1<sup>ère</sup> ville où il ferait bon pédaler, en sécurité, sur des parcours adaptés et apaisés, en respirant un air sain. Bref, tout un programme !

### Alors M. le maire, quand verra-t-on Valence figurer à la 1<sup>ère</sup> place du Top 5 des villes où il fait bon pédaler ?

Terra Eco a réalisé un classement des villes où il fait bon pédaler, qui prend notamment en compte :

- Les aménagements cyclables
- L'équipements des carrefours
- Les actions de promotion du vélo
- L'offre de location de vélo
- Le stationnement et la sécurité

On retrouve parmi tous ces points bien des sujets sur lesquels REVV a conduit des actions et émis des propositions d'amélioration.

Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Nantes et Grenoble se hissent en tête de classement. Valence ne joue pas encore dans cette catégorie-là, même si peu à peu des choses bougent !

La place de la voiture n'est plus dans les centres-villes : cela ne fait plus aucun doute aujourd'hui. La question est seulement la longueur du chemin à parcourir pour y parvenir : ne prenons pas trop de retard dès le départ !

Lien vers l'étude de Terra Eco : <https://urlz.fr/9829>

## Je fais mes courses au drive... à vélo

Ces dernières années, on a vu les "drives" apparaître dans les zones commerciales.

Ce mode d'approvisionnement n'offre pas le même choix de produits que l'hypermarché voisin, mais l'essentiel est proposé... et on est moins tenté de faire des achats dont on n'aurait pas vraiment besoin. Ce petit texte n'a pas pour mission de faire la promotion des drives, mais seulement d'illustrer qu'il y a un effet d'aubaine pour les cyclistes... et aussi pour l'environnement.

On a déjà fait des expériences de courses à vélo mais jamais pour des courses de la semaine. Avec le drive, cela devient facile : cette forme de commerce n'est pas réservée aux seuls automobiles. On peut très bien venir avec son vélo et sa remorque sur un emplacement voiture et se manifester avec sa carte sur la borne dédiée à cet emplacement.



C'est ce que j'ai fait, et c'est redoutable en termes d'efficacité énergétique : pas une goutte de pétrole utilisée, sinon une cinquantaine de watts consommés par mon VAE. Quant au gain de temps, c'est imbattable puisque habitant à 2 kms du drive, il me faut 20 minutes aller et retour. Pour les pointilleux, il faut rajouter 5 minutes devant l'ordinateur pour remplir son panier.

La remorque que j'utilise est une remorque pour enfants, qui peut tout aussi bien supporter une trentaine de kilos de marchandise. Mon vélo est à assistance électrique et c'est le parfait outil pour ne pas transpirer malgré la côte que j'emprunte pour remonter sur le plateau à BLV quartier de Talavard.

A vos vélos et vos remorques, participons à ralentir le réchauffement climatique.

**Bernard Bedouet**

## Valence, une ville qui ne connaît pas sa chance

30 ans après en être partie, je suis revenue vivre à Valence. Pour des raisons professionnelles, j'ai fréquenté un bon nombre de villes moyennes, ce qui me donne un certain recul sur les aménagements urbains. Qu'en est-il pour Valence ?

### Premier constat : le visage du centre-ville a changé !

Je me souviens des boulevards, il y a 30 ans, deux fois deux files de voitures. L'esplanade du Champ de Mars était couverte de voitures stationnées. Aujourd'hui en centre-ville, la place des voitures a été réduite et il y a plutôt moins d'embouteillages. Paradoxal ? Non, c'est une loi urbanistique bien connue ! Dans la vieille ville et sur les boulevards, j'ai beaucoup de plaisir à me balader avec mon petit fils. Il peut courir, jouer, utiliser sa draisienne ou sa trottinette sans crainte de se faire écraser. Il fait bon flâner, dîner à une terrasse ou manger une glace dans les allées. Le centre-ville est très vivant avec ses boutiques, ses restaurants et ses marchés. Pour une ville de cette taille, c'est de nos jours exceptionnel. Il fait bon vivre à Valence !

### Deuxième constat : dans le centre, les cyclistes sont assez nombreux

Bien sûr, on est loin d'une ville hollandaise, allemande ou scandinave mais pour la France, les aménagements cyclables sont encourageants. J'ai rapidement trouvé mes itinéraires préférés : par exemple j'évite la rue Victor Hugo dont la bande est trop étroite et bordée de potelets menaçants. Je lui préfère la rue Denis Papin. Néanmoins, si nous voulons convaincre un plus grand nombre d'automobilistes de laisser leur voiture pour prendre leur vélo en ville, il faudra un vrai réseau cyclable continu et sécurisé. Les aménagements actuels - d'abord conçus pour les voitures - font que seuls des cyclistes expérimentés osent prendre leur place dans la circulation. Valence a la chance d'avoir REVV, association membre de la FUB, expérimentée et constructive et une maison du vélo remarquable. VRD mène une politique volontariste pour développer les déplacements à vélo grâce aux Libélos, bien pratiques, et aux Vélobox. Reste à trouver la volonté politique pour accélérer la transformation de la voirie pour les vélos.

### Troisième constat : la chance d'être au cœur d'une étoile ferroviaire.

Nous avons

- la ligne à grande vitesse Paris-Lyon-Marseille/Montpellier,
- la ligne classique Paris-Lyon-Marseille,
- la ligne qui part vers les Alpes du sud, Valence-Crest-Die-Gap-Briançon,
- la ligne Valence-Grenoble-Anncy qui relie les trois gares de l'agglomération : Valence ville, Valence TGV et Romans,

La ligne sur la rive droite du Rhône encore inexploitée pour les voyageurs, mais la Région étudie la possibilité de remettre des trains entre Romans, Valence, Livron, la Voulte et le Teil.



**L'étoile ferroviaire de Valence**

Ces voies ferrées, sauf la ligne Valence-Die pour laquelle des travaux sont programmés, sont en bon état, ce qui est rare en France actuellement. Par contre, elles sont sous exploitées. Les trains sont trop peu fréquents, en particulier entre Valence ville et Romans. Le train permet d'aller du centre de Valence au centre de Romans en 17 minutes, la moitié du temps nécessaire pour la voiture hors embouteillage. S'ils étaient cadencés, deux trains par heure toujours au même horaire en période creuse, 3 trains par heure en période de pointe, de 6h à minuit, la fréquentation augmenterait rapidement car le train serait une véritable alternative à la voiture sur cet axe très fréquenté, à condition aussi d'améliorer l'intermodalité en gare, parkings vélos sécurisés, cheminements aisés, billettique intégrée avec le réseau de bus.

Je vis sans voiture à Valence et pourtant je me déplace beaucoup. Avec mon vélo, les bus et le train, je peux aller partout. Et si vraiment j'ai besoin d'une voiture, je peux m'abonner à Citiz pour utiliser leur voiture partagée.

**Anne-Marie Ghémard**  
Présidente de la Fnaut Auvergne-Rhône-Alpes

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### La puissance des VAE

**Augmenter la puissance des Vélos à Assistance Electrique est une demande récurrente de certains lobbies : une fausse « bonne idée » !**

Il y a quelques années la CSC<sup>(1)</sup> avait sollicité l'avis de la FUB<sup>(2)</sup> concernant une augmentation de la puissance des VAE. Il s'agissait de passer de 250 W à 320 W. Cette demande n'émanait pas des usagers mais d'importateurs qui voulaient aligner les standards de l'Union Européenne sur ceux des USA notamment.

Pour autant la FUB avait ouvert un débat interne et pris position contre cette évolution, pour que le comportement des VAE reste proche de celui des vélos classiques et n'incitent pas leurs pilotes à doubler sur les bandes cyclables !

Le VAE n'est pas un outil pour doper ses performances sportives, il y a bien d'autres engins motorisés pour cela, mais pour faciliter l'usage du vélo pour les plus fragiles ou dans des circonstances difficiles. Pratiquement la puissance normalisée de 250 W permet déjà à Monsieur Tout le monde de multiplier par 3 ou 4 ses possibilités propres ! De quoi aborder sereinement un parcours difficile. Cette facilité à pédaler avec aisance amène au vélo des gens qui n'en feraient pas autrement. Cela permet également à des couples dont les performances sportives sont inégales, de rouler de concert, comme on le voit souvent sur la ViaRhôna.

Par ailleurs, il reste toujours la possibilité d'utiliser un "vélo électrique". Ce dernier est beaucoup plus puissant (typiquement 2000 W) mais ce n'est pas un vélo, ni un VAE, mais un Cyclomoteur et à ce titre il doit faire l'objet d'une assurance spéciale, d'une immatriculation, de l'obligation de porter un casque et de l'interdiction d'utiliser les bandes et pistes cyclables.

<sup>(1)</sup> Commission de la Sécurité des Consommateurs

<sup>(2)</sup> Fédération des Usagers de la Bicyclette

### Cherche continuités désespérément

En matière de déplacement urbain, sujet d'avenir car l'avenir n'est sans doute pas à l'automobile individuelle (même électrique), la bicyclette est en train de gagner sa crédibilité : l'observation de la circulation dans nos rues le montre, et les collectivités territoriales, bon gré mal gré, le plus souvent avec retard, commencent à intégrer ce fait dans leurs aménagements. Seulement pourrait-on conseiller à ces « décideurs » de travailler en concertation étroite avec des « pratiquants » du vélo en ville.

La promotion du vélo souffre d'une faiblesse constante : la **discontinuité des tracés**. Une belle bande cyclable va lâchement s'interrompre net à l'approche d'un rond-point ou d'une courbe, laisser ses usagers se débrouiller dans une zone de non-droit... et reprendre –ou non- quelques encablures plus loin. Saluons à ce sujet les remarquables réalisations en cours sur l'avenue de la République à Guilherand-Granges. Les pictogrammes « vélo », si utiles aux cyclistes occasionnels ou hésitants (ceux qu'il faut précisément mettre en selle) sont souvent oubliés, trop espacés, ou placés au petit bonheur la chance. Ils sont *nécessaires* pour guider, rassurer... et *assurer le droit* de se trouver là !



Discontinuité aussi **entre les modes de transport**. On sait à quel point l'intermodalité *train-vélo* est efficace mais elle suppose des aménagements cohérents : arceaux nombreux ou parkings sécurisés aux abords des gares, rampes d'accès sur les escaliers (on peut même rêver d'ascenseurs multi-usages), espaces réservés et accessibles dans les wagons. Nous en sommes encore loin...

Le réseau de *bus* peut lui aussi, comme *cela se fait dans bien d'autres pays*, entrer dans cette intermodalité par l'installation de porte-vélos à l'avant, sous la surveillance du chauffeur (photo prise en Louisiane) ou à l'arrière du véhicule. Est-ce donc... impossible ?

Et si... on essayait ?

**Paul Michalon**

### Du Code de la rue à la Loi d'orientation des Mobilités

L'évolution du Code de la route d'origine « routière » vers le Code de la rue et de la route qui prend en compte la circulation en ville, est au menu du projet de Loi d'orientation sur les mobilités en discussion ce printemps au Parlement. Piétons et cyclistes en attendent un changement de cap symbolique et fort pour mettre l'usager de la rue au centre des préoccupations et accélérer le changement de physionomie de nos villes et le développement de la marche et du vélo en cohérence avec l'abaissement de la vitesse sur les routes secondaires.

La démarche du « Code de la rue » lancée en France en 2006, a abouti à la publication d'un premier décret en juillet 2008, portant des évolutions réglementaires importantes : l'introduction du "principe de prudence à l'égard des usagers les plus vulnérables" (Article R412-6), la création de la zone de rencontre et le renforcement de l'aire piétonne et de la zone 30 et la généralisation du double-sens cyclable dans les zones de circulation apaisée.

De nouvelles évolutions réglementaires sont attendues comme la définition du trottoir, l'encadrement des engins de déplacement personnels (EDP), la généralisation du double-sens cyclable, et encore d'autres mesures de nature à renforcer le droit à la mobilité.

## LOISIRS & VOYAGES

### Vélo-cargo... en Hollande

Ce qu'il y a d'un peu agaçant chez nos voisins du Nord – sans aller très loin - est qu'ils réfléchissent plus en profondeur et plus efficacement que nous.

Pour ce qui est de travailler à rendre la ville plus vivable et le monde plus propre, les Hollandais, pour ne citer qu'eux, ont observé très logiquement que le ballet incessant des **camionnettes de livraison**, transportant seulement quelques centaines ou *dizaines de kilos* sur les derniers km, encombre



constamment les rues, manque d'espace pour se garer décemment, pollue, et stresse leurs malheureux conducteurs...

Dans cet étrange pays des ingénieurs mettent au point des **vélos-cargos** à forte capacité (jusqu'à 300 kg !), avec assistance électrique et moult astuces technologiques. Ces engins se fauillent proprement dans les encombrements, se garent partout sans gêner, et divisent par 2 ou 3 les temps de livraison... et les coûts ! Bon sang, mais c'est bien sûr !

Faut-il préciser que ces cargos urbains sont déjà en production industrielle, créent de l'emploi et de



la richesse, tout en s'adaptant aux nécessités écologiques de notre siècle ?

Et si on essayait ?

**Paul Michalon**

[https://youtu.be/mye2\\_DU1NIQ](https://youtu.be/mye2_DU1NIQ)

### Les balades de REVV (les mercredi et samedi)

Nous continuons à découvrir notre région, prendre part à certaines animations et nous rencontrer le temps d'une journée ou d'une après-midi.

**Vous trouverez l'agenda des balades toujours à jour sur notre site :**  
[www.revv-valence.org/balades](http://www.revv-valence.org/balades)

Merci à **Coline, René, Christine** et **Albert** pour les échappées belles qu'ils nous proposent : vous aussi, vous avez envie de rejoindre notre équipe pour aider à l'accompagnement d'une balade, proposer une idée de parcours ou un lieu à visiter ? Vous êtes bienvenu(e) !

Contact : moniq.bruyere@laposte.net ou 07 82 32 54 56.

*Une première balade découverte avec l'association est possible même pour les non adhérents : vous pouvez amener des amis. Pour les suivantes, il est nécessaire d'adhérer pour être couvert par l'assurance. Les visites avec participation aux frais (PAF) sont un agrément complémentaire à la balade : elles ne sont pas obligatoires.*

Sauf mention contraire, le départ des cyclistes a lieu depuis le **Champ de Mars**  
Rendez-vous au kiosque Peynet !

Pour les mises à jour, consultez notre site : [www.revv-valence.org/balades](http://www.revv-valence.org/balades)

### On recrute :

## Le programme balade s'est allégé ; une relève serait bienvenue.



Notre proposition de balades le mercredi tient bien la route : quelles que soient la météo, l'humeur voire la santé de leur capitaine René, une escouade de cyclistes s'envole pour un tour concocté aux derniers moments.

Les articles sur notre site <sup>(1)</sup> donnent une bonne idée de ce sympathique rendez-vous mensuel.

Comme vous le remarquerez sur notre programme, les sorties sur le weekend sont en voie de disparition. Après de nombreuses années d'investissement, des membres de la commission balade font une pause, d'autres ne souhaitent plus être sur le terrain pour guider mais sont prêts à donner des idées de parcours à de nouvelles recrues.

Il est temps de passer le relais !

Si faire du vélo en charmante compagnie un jour ou une 1/2 journée de weekend vous tente et que vous vous sentez une petite flamme pour vous lancer et avez peut-être déjà des destinations à partager, vous êtes notre cycliste ! On saura vous lancer dans l'aventure, n'hésitez pas à me contacter <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> <http://www.revv-valence.org/balades/comptes-rendus>

<sup>(2)</sup> [moniq.bruyere@laposte.net](mailto:moniq.bruyere@laposte.net)

## INFOS PRATIQUES REVV

### Les services REVV

#### Le marquage Bicycode :

Gravage d'un code à 12 chiffres sur le cadre, et inscription à un fichier national qui facilitera sa restitution en cas de vol.

#### L'atelier vélo libre-service :

Des outillages sont à votre disposition pour les réparations courantes. Nos mécaniciens bénévoles prodiguent leurs conseils.

#### Vente de pièces détachées :

Pièces bon marché issues du recyclage. Elles sont réservées à vos réparations sur place.

#### Vente d'équipements de sécurité

Gilets fluos marqués REVV, dispositifs réfléchissants, etc.

#### Les balades :

Elles sont gratuites (sauf visites facultatives), à la portée de tous et sans inscription. Consulter l'agenda régulièrement actualisé sur le site REVV.

#### La Maison du Vélo (Mdv) :

Le lieu de rencontre et d'échanges. De la documentation et quelques ouvrages en prêt y sont également disponibles.

#### La Vélo-école pour les adultes :

Sur inscription et bilan préalable. Gratuité. Deux ou trois sessions annuelles de plusieurs séances réparties sur deux mois.

#### La C.I.S. :

Commission Infrastructures et Sécurité, consacrée à l'amélioration des infrastructures et de la sécurité. Dialogue avec les collectivités.

#### Réhabilitation de vélos :

REVV redonne une 2<sup>ème</sup> vie à d'anciens vélos qui lui sont donnés. Ces vélos sont destinés en priorité aux adhérents à revenus modestes.

La Maison du vélo est ouverte :

- les lundis (15h-20h)
- les jeudis (15h-18h)
- 1<sup>er</sup> samedi du mois (15h-18h)
- 3<sup>e</sup> samedi du mois (15h-18h)

Pour plus de précisions  
Consultez le site de REVV :

[www.revv-valence.org](http://www.revv-valence.org)

### Adhésion à REVV

Nom .....  
Prénom .....  
Date de naissance .....  
Profession .....

Nom du conjoint (si adhésion familiale) .....  
Prénom .....  
Date de naissance .....  
Profession .....

Rue .....  
Code postal ..... Ville.....  
Téléphone.....  
E-mail.....  
Date .....

Participation bénévole aux activités de REVV :

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV, éventuellement après une courte formation : **Oui / Non**

COTISATION	Individuelle	Familiale
Standard	10 €	15 €
Demandeur d'emploi	5 €	10 €
Etudiant	5 €	----
Dons et soutiens	..... €	

Ci-joint mon règlement total de ..... €

A envoyer ou déposer à la **Maison du Vélo, 1 rue Michel Servet, 26000 Valence** accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de REVV, (Règlement en espèces possible sur place aux heures d'ouverture)

**L'adhésion inclut l'abonnement à notre bulletin REVVeries (2 n°/an)**

#### Abonnement à la revue "Vélocité" :

La revue de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette  
16 € pour 4 n°/an - <http://www.fub.fr> - [contact@fub.fr](mailto:contact@fub.fr)  
Demandes d'abonnement et règlement à adresser directement à :  
FUB - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

